

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-34**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Article 8 pour 2021 (2^{ème} tranche, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président rappelle que, par la convention triennale signée le 28 février 2020, Enedis a accepté de porter sa contribution au titre de l'article 8 du contrat de concession pour les années 2020, 2021 et 2022 à respectivement 350 000, 425 000 et 425 000 euros, pour un montant de travaux aidés à hauteur de 40%.

Par échange de correspondances au cours de l'année 2021, Enedis a accepté que bénéficient de sa subvention, pour l'année 2021 :

- Une opération initiée en 2020 dans le programme ER 2019 du SDEER et bénéficiant du report sur 2021 de l'article 8 au titre de l'année 2020, pour un montant de 161 800 euros (HT) ;
- Sept opérations dans le programme ER 2020 du SDEER, pour un montant de 966 100 euros (HT).

Le 12 juillet 2021, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les opérations retenues par Enedis.

M. le Président explique que, par échange de correspondances, Enedis a accepté que, pour accéder au montant maximum de sa participation pour l'année 2021, l'opération suivante, réalisée dans le programme ER 2021 du SDEER pour un montant de 112 500 euros (HT) en bénéficie :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER140-1022	Dolus-d'Oléron	Port de la Baudissière	112 500
Total			112 500

Enfin, deux opérations retenues par Enedis au titre de l'année 2021 mais non terminées en 2021 devraient faire l'objet d'un report de versement de la subvention dans l'année 2022, comme le permet la convention du 8 février 2020. Il s'agit des opérations suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER140-1022	Dolus-d'Oléron	Port de la Baudissière	112 500
ER397-1015	St-Savinien	Route de St-Jean-d'Angély	223 400
Total			335 900

Il est proposé au Bureau d'agréer ces positions pour la subvention versée au titre de l'année 2021.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*